

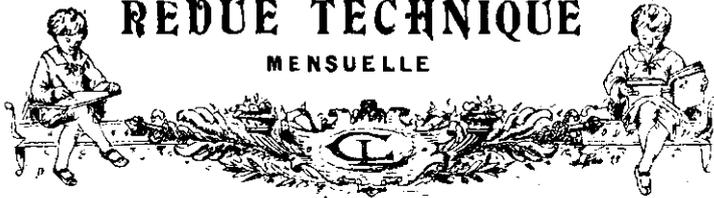
# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## REDUE TECHNIQUE

MENSUELLE



**La nouvelle rue des Italiens. — Construction d'une chaussée en béton armé. — Célérité, économie, sécurité. — Les pieux mixtes en bois et ciment armé. — Avantages du système Heimbach. — L'esthétique urbaine. — Le damier et l'échec. — Les bons principes.**

La Compagnie d'assurance « l'Urbaine-Vie » possédait à Paris, à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout, un vaste terrain de 86 m. 40 de façade sur le boulevard et de 78 m. 75 sur ladite rue. Pour mettre ces terrains en valeur, elle les sépara en deux îlots, en perçant à travers leur masse la rue des Italiens, dont la largeur est de 13 mètres et qui forme un coude à angle obtus, dont les deux branches débouchent normalement à chaque extrémité du passage sur les deux voies précitées.

Comme dans cette région de Paris le mètre carré de terrain coûte plusieurs milliers de francs, on a eu soin d'utiliser entièrement le tréfonds de la rue, qui reste propriété privée. La hauteur du local ménagé sous la chaussée est de 5 m. 35 en moyenne ; elle correspond au sous-sol des immeubles divisé en deux étages. De chaque côté, règne une galerie pour les canalisations d'alimentation et d'assainissement des îlots ; ces galeries sont, par conséquent, situées sous les trottoirs et s'arrêtent à la hauteur du premier sous-sol. Il s'ensuit que les boutiques du deuxième sous-sol communiquent directement avec les locaux ménagés sous la chaussée, et qui font partie de la même location.

D'après le journal *le Béton armé*, auquel nous empruntons ces renseignements, la rue est constituée par une chaussée en béton armé que supportent des poutres longitudinales et transversales, reposant elles-mêmes sur des piliers de même nature fondés à la même cote que les piliers en fer des immeubles.

La chaussée est revêtue sur le béton armé : 1<sup>o</sup> d'un lit de ciment ferrailé ; 2<sup>o</sup> d'une chape d'asphalte, qui se prolonge jusqu'au milieu du trottoir et assure l'étanchéité de la voûte ; 3<sup>o</sup> d'un béton maigre constituant la forme générale de la rue ; 4<sup>o</sup> de pavés d'asphalte comprimé réalisant une surface de roulement très douce et déjà presque étanche.

Les galeries latérales, d'une largeur de 1 m. 45 seulement, sont comprises entre les piliers en fer qui supportent la façade des immeubles et les piliers en béton armé qui limitent le local situé sous la chaussée. Le plafond de ce sous-sol est raccordé à ces derniers piliers par un hourdis cintré en anse de panier, dont la retombée correspond au plancher de la galerie. Ce hourdis n'a qu'un rôle purement esthétique, car les charges sont entièrement supportées par la chaussée, les poutres et les piliers. Cette charpente est calculée pour des surcharges de 4.000 kilogrammes par mètre carré de chaussée et 800 kilogrammes par mètre carré de trottoir.

Il est à noter que la chaussée n'est pas prolongée jusqu'au boulevard des Italiens, afin de ne pas couper la circulation des piétons, au grand détriment des boutiques installées dans les deux îlots ; les voitures entrent et sortent par la rue Taitbout, et la circulation dans les deux sens est jalonnée par des candélabres électriques distribués sur l'axe de la chaussée.

Les socles de ces candélabres présentent des événements pour la sortie de l'air qui a servi à chauffer le sous-sol de la rue.

Le percement de la rue des Italiens, qui est complètement achevé aujourd'hui, est l'œuvre de M. Arnaud, ingénieur des arts et manufactures, architecte diplômé par le Gouvernement ; les travaux ont été exécutés par MM. Ferrand et Pradeau, concessionnaires du système Hennebique.

Ce travail intéressant montre combien les constructions en béton armé s'adaptent aisément à l'appropriation des sous-sols aménagés sous chaussée ; c'est, du reste, l'opinion exprimée par l'auteur du projet qui, dit-il, a adopté ce genre de construction, parce qu'il donnait « une rapidité aussi grande que la charpente en fer, plus de sécurité contre l'humidité, plus de facilité dans l'exécution des formes qu'il avait décidées et plus d'économie à cause de ces formes mêmes ».

\*\*

L'ingénieur Heimbach, de Bregenz (Autriche), a imaginé un système d'assemblage très simple, permettant d'ajouter bout à bout, d'une manière absolument rigide, soit un pilot en bois avec un pilot en ciment armé, soit plusieurs pilots en bois entre eux.

Pour effectuer un pareil assemblage, on commence par battre un pieu en bois, muni en tête d'une large bague, par les procédés ordinaires, jusqu'à ce qu'il ne dépasse plus le sol ou la couche aquifère que d'un mètre environ. On remplace alors la bague par un tube d'acier qui se prolonge à la base par une partie légèrement conique, laquelle est sertie de force sur la tête du pieu, la partie cylindrique émergeant au-dessus.

On enfonce ensuite dans la tête du pieu un anneau conique pourvu de nervures radiales coupantes, qui a pour effet de remplir la partie conique du tube d'acier, de manière à le rendre entièrement solidaire du pieu en bois ; des bagues d'arrêt formant serrage sur le cône d'acier empêchent le tube de se soulever lors de l'enfoncement du coin annulaire. On n'a plus qu'à introduire dans le tube l'armature convenable, puis le béton de remplissage et l'on obtient ainsi un pieu mixte en bois et en ciment armé.

Quand on veut simplement allonger un pilot en bois, on remplace le tube précédent par une pièce d'acier formée de deux anneaux tronconiques opposés par la base. La partie inférieure vient coiffer la tête du pieu mis en place ; on pose alors sur le sommet un double coin à bords tranchants, puis on enfonce le pieu de prolongement dans la partie restée libre du tube d'acier. Si l'on continue le battage, le double coin pénètre à la fois dans les deux extrémités en présence des pieux opposés, lesquels font hermétiquement corps ensemble, comme dans le cas précédent.

Le journal *le Ciment* expose aussi les avantages qui caractérisent le système de pieux imaginé par l'ingénieur Heimbach :

« Les pieux mixtes (bois et ciment armé) se distinguent par leur extrême simplicité ; ils ne nécessitent pas de travaux préparatoires et sont exempts des frais coûteux relatifs aux pieux en ciment armé pour l'installation de leurs chantiers de bétonnage et de fabrication des armatures, de leurs coffrages et même de leur battage.

« Le battage, en effet, peut être exécuté de suite et sans arrêt jusqu'au refus, à l'aide des sonnettes usuelles, alors que les pieux en ciment armé exigent l'emploi de sonnettes et de moutons spéciaux.

« Les pieux mixtes sont indépendants des fluctuations des eaux souterraines et de leur minéral, quand la fiche a été prévue assez profonde.

« Dans toutes les natures de sols aquifères, capables d'en-

dommager le béton, les pilotes Heimbach présentent de grands avantages, notamment pour des terrains marécageux imprégnés d'acides végétaux et de sels gypseux ou magnésiens (tels ceux des eaux de mer) ou d'acides minéraux contenus dans les eaux résiduelles s'écoulant des usines. Le bois des pieux n'est nullement attaqué par ces réactifs chimiques et le béton est protégé par le tube d'acier ; ce dernier peut être préservé lui-même par un vernis ou par un revêtement métallique inattaquable.

« Les pieux mixtes conviennent bien aux fondations en ciment armé, car les poutres de fondation en béton ou en ciment armé se relient beaucoup mieux, naturellement, aux parties en ciment armé des pieux qu'aux têtes des pieux en bois.

« Les fondations par pilotes en bois assemblés sont surtout économiques, attendu que la partie en bois enterrée est bon marché et que la partie coûteuse pour ciment armé, hors de terre, est généralement assez courte.

« Enfin, les pieux en bois prolongés présentent également un grand nombre d'avantages, et notamment ceux de s'adapter aux fondations profondes, partout où l'on ne peut se procurer des pieux en bois de grande longueur ou seulement à des prix très élevés. Or, les pieux assemblés, joignant à une rigidité remarquable une élasticité parfaite, remplacent parfaitement bien les pieux d'une seule pièce. »

\*\*

Nous trouvons dans *la Revue Polytechnique*, de Genève, des réflexions très judicieuses empruntées à une étude de M. R. de Souza sur les conditions pratiques d'esthétique urbaine, dont l'auteur fait plus particulièrement l'application à la ville de Nice, capitale d'hiver.

« L'avenir de nos villes, dit-il, est notamment enrayé par le désordre de leur extension, qui ne comporte aucun plan d'ensemble, ni aucune étude pour respecter ou utiliser le caractère du site ou les particularités de l'endroit. »

L'auteur s'élève contre la construction « en damier » des villes neuves, pratiquée si largement en Amérique et qui a l'inconvénient, d'abord de la laideur, on pourrait ajouter de la monotonie, puis aussi d'augmenter les risques d'accidents de voitures aux croisements des voies, rigoureusement perpendiculaires.

Joignant l'exemple à la théorie, il montre ce que l'on peut faire pratiquement, dans cet ordre d'idées, en utilisant un plan dressé par l'Administration de Darmstadt pour la création d'un quartier nouveau destiné à l'édification de villas.

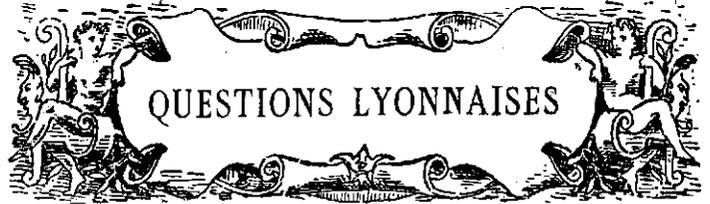
Ce plan, limité par un quadrilatère presque régulier, est divisé par deux faisceaux de rues parallèles se coupant à angle droit et formant vingt-six îlots à peu près rectangulaires. Il s'ensuit que les rues d'un même faisceau sont orientées uniformément suivant une seule direction, par exemple du nord au sud et de l'est à l'ouest. Les premières sont donc privées des avantages d'une exposition au midi ; il n'y a pas de voie directe réunissant deux points de la périphérie situés sur les côtés adjacents du périmètre, et l'on est obligé, par exemple, d'emprunter deux rues à angle droit pour passer du milieu du côté est du quadrilatère au milieu du côté sud ; le regard se perd dans la fuite des alignements droits, dont rien ne vient rompre la monotonie et qui ne laissent aucune occasion d'imprévu ; les carrefours se suivent et se ressemblent avec une régularité aussi désespérante que confuse ; les îlots occupent tous les emplacements disponibles, sans laisser une place aux espaces libres, squares ou jardins ; en un mot, un pareil plan, qui présente pourtant l'apparence d'un *damier*, paraît plutôt voué à un véritable *échec*.

M. de Souza, reprenant ce plan, en présente une édition corrigée, où les voies s'infléchissent pour s'offrir par quelque côté au midi ; les arbres ne jalonnent pas forcément les deux côtés des avenues, mais leur allée occupe parfois le seul côté du soleil ; les croisements sont savamment brisés et l'œil peut s'attacher avec intérêt aux monuments qui, par un décroche-

ment habile, viennent s'interposer sur les alignements interrompus ; les carrefours, agrémentés de squares ou élargis de pans coupés, ont les aspects les plus attrayants et les plus différenciés ; les rues incurvées s'infléchissent dans toutes les directions, augmentant ainsi la facilité et l'agrément de la circulation.

Ainsi, l'auteur, outre qu'il démontre par là que la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin d'un point à un autre, établit des principes qui sont trop souvent négligés dans les travaux édilitaires et qui sont cependant susceptibles, par une application intelligente et méthodique, de contribuer puissamment à augmenter l'agrément et l'attrait des cités modernes.

DARYMON.



## LA TOILETTE DE LA VILLE ET L'EXPOSITION LYONNAISE

A tort ou à raison les Lyonnais passent pour être rebelles à tout progrès quand il s'agit de changements susceptibles de modifier leur genre de vie ou leurs habitudes familiales.

Evidemment il y a beaucoup d'exagération dans ce jugement sévère des étrangers, dont la plupart ne connaissent notre ville que par ouï-dire, nos brouillards légendaires et l'aspect peu attrayant de nos rues étroites et sombres, bordées de maisons plus ou moins propres, bâties en « pisé » comme chez les peuples primitifs, servant de repoussoir à tous ceux qui recherchent, en voyageant, à défaut d'édifices grandioses ou de souvenirs historiques, les cités jolies ou les sites gais et reposants.

Il est indiscutable que nous ne faisons pas grand'chose pour chercher à donner une impression plus favorable à ceux qui se décident à s'arrêter dans nos murs et qui, malheureusement pour le petit commerce local, ne sont généralement pas tentés de revenir après une première visite, lorsqu'ils n'y sont pas tenus par leurs affaires.

Je dois dire, à mon entière confusion, que l'on n'a même pas profité de l'occasion de l'exposition de 1914 pour changer les errements suivis par nos services publics, dont les chefs ne croient probablement pas à la possibilité de faire mieux que ce qu'a fait jusqu'ici l'Administration dans le désir d'attirer de nombreux visiteurs.

La toilette de nos bâtiments communaux n'a pas été suffisamment poussée et il n'est même pas question d'accentuer les mesures de salubrité.

Le palais des Beaux-Arts, qui abrite nos magnifiques collections, continuera également à être privé de toute amélioration, voire même de tout entretien sérieux ; les fenêtres de ce bâtiment municipal serviront donc toujours de repaire à toutes les familles de pigeons et d'hirondelles qui accumulent, depuis des années, dans les encoignures comme sur les vitres, l'épais guano que certains esprits chagrins prétendent voir augmenter chaque jour.

Nos autres monuments n'étant guère mieux soignés, il est certain que nous donnerions une bien piètre idée de nos qualités locales si nous ne réagissions pas énergiquement pendant qu'il est encore temps.

J'ajouterai que Lyon a la réputation quelque peu méritée d'avoir relativement le plus grand nombre de façades de magasins établies sans le moindre souci de la décoration, la grande majorité des boiseries extérieures restant vierges de toute peinture ou montrant les traces navrantes d'un badigeonnage aussi ancien que simpliste.

Ne pourrait-on obliger les locataires à faire repeindre périodiquement leurs devantures, et surtout à tenir en état constant de propreté leurs étalages, principalement dans les quartiers du centre et de la rive gauche du Rhône, lesquels seront plus souvent parcourus par les étrangers ?

Il faut avouer, en effet, que beaucoup de boutiques, principalement celles où l'on vend des produits d'alimentation, ne brillent guère par la façon dont elles sont entretenues. Pourtant, les habitants de Lyon, qui, s'ils ne se préoccupent pas assez du décorum, aiment cependant la bonne chère, devraient un peu mieux veiller à la tenue des magasins de leurs fournisseurs, lesquels ne présentent pas toujours leurs marchandises sous des dehors suffisamment engageants.

En tout cas, si certains peuvent prétendre qu'il est inutile de trop se préoccuper de la réputation que peuvent avoir à l'extérieur telles ou telles agglomérations, lorsque ces dernières ont la possibilité de vivre et de progresser par leurs propres moyens sans rien avoir à attendre du dehors, il faut reconnaître, toutefois, que l'on ne saurait se désintéresser, pour soi-même, des questions relatives à la salubrité générale, voire même des agréments que l'on pourrait facilement apporter aux populations, pour le plaisir des yeux, par des dispositions modifiant d'une manière heureuse l'aspect d'une ville, quelque vieille soit-elle.

D'ailleurs, nos compatriotes semblent tous très désireux d'attirer le plus de monde possible en 1914. Or, l'un des meilleurs moyens pour réussir (car les premiers venus feront la critique de nos installations en rentrant chez eux, ce qui arrêtera ou développera l'afflux de nos hôtes futurs) sera non seulement d'organiser de nombreuses fêtes, mais aussi de faire la toilette de nos rues, de nos édifices et constructions de tous genres.

Chacun trouvera donc tout naturel que la mairie redouble de sévérité quant à l'application de certaines mesures destinées à faire disparaître les dangereux foyers d'infection qui subsistent encore dans divers quartiers, et l'on admettra fort bien que l'on fasse des frais pour rendre plus coquette l'antique cité lyonnaise.

On pourrait aussi, par exemple, renforcer les équipes de balayage et d'arrosage pendant toute la durée de notre grande entreprise locale ; la main-d'œuvre ne manquera pas, étant donné que l'on aura toute facilité pour utiliser provisoirement les travailleurs qui auront collaboré à la mise en œuvre de l'exposition et qui, à la fermeture, pourront être repris par le commissariat général et les exposants pour les démolitions à effectuer.

Ce serait faire œuvre utile que de prévoir un programme complet d'assainissement et d'amélioration. Souhaitons que l'Administration municipale ait à cœur de réaliser les desiderata que nous venons d'exprimer.

VALROSE.

## APRÈS LA RAFALE

C'est avec un réel sentiment de consternation que les Lyonnais ont appris les dégâts occasionnés, dans la nuit du 21 au 22 février, par l'ouragan qui a dévasté sur les chantiers de l'Exposition certains pavillons en construction. Tout ce qui a été édifié en vue des abattoirs, et présente de ce fait une solidité parfaite, restait indemne ; seules avaient été atteintes les constructions en cours, dont la légèreté, conséquence du caractère provisoire, ne leur permettait pas d'offrir une résistance suffisante à la rafale ; il sera donc d'autant mieux possible de les réédifier en temps utile, grâce à l'esprit de décision dont M. Herriot a immédiatement fait preuve pour le relèvement de ces ruines et aux mesures énergiques qu'il saura prendre pour la réfection des charpentes détruites. Après les avantages très appréciables qui leur ont été consentis par les entrepreneurs et la Municipalité, on est en droit d'espérer que les ouvriers, non seulement auront la loyauté de mettre toute leur activité à réparer les malheureux

effets de la tempête, mais aussi qu'ils auront à cœur de permettre l'achèvement normal et à bonne date de tous les travaux de l'Exposition. Le maire de Lyon a consacré à une entreprise utile à la Ville un effort véritablement méritoire ; il est du devoir de tous les Lyonnais d'y apporter leur bonne volonté sous toutes ses formes, leur participation effective et leur appui, en affirmant en toute occasion leur foi dans l'intérêt considérable et dans le succès final de cet énorme effort de décentralisation.

## Les Retraites ouvrières et la Cour de cassation

On se rappelle qu'un arrêt de la Cour de Cassation, du 22 juin 1912, déclarait que « la loi ne frappant d'une amende que l'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition du timbre n'aura pas eu lieu, la non-présentation d'une carte constitue à la charge de l'employé une faute qui, en mettant l'employeur dans l'impossibilité d'observer les formalités qui lui sont imposées, l'exonère par là-même de toute responsabilité pénale ».

Cet arrêt constituait une atteinte au principe de l'obligation. Or, la Cour de Cassation, dans son audience du 6 février, a rendu un arrêt dont les conclusions sont tout à fait opposées au principe consacré par le premier arrêt.

Un patron ayant été poursuivi devant le Tribunal de Béthune pour avoir refusé d'apposer le timbre patronal sur les cartes de deux de ses ouvriers, le Tribunal relaxa le prévenu, en se basant sur ce fait que les cartes ne lui avaient été présentées qu'après le règlement du salaire, alors qu'elles auraient dû l'être, suivant l'article 23 de la loi, au moment de la paie.

Sur appel du ministère public, la Cour de Cassation n'a pas admis cette interprétation restrictive de l'obligation et a cassé le jugement du Tribunal de Béthune. Elle a considéré que la disposition de l'article 23 de la loi des retraites est conçue en termes généraux, qu'elle ne permet pas de distinguer le moment où l'employeur refuse d'apposer le timbre ; qu'à tout moment il est débiteur de sa contribution et qu'il suffit que, par la présentation de la carte, il lui soit rendu possible de se libérer de ce qu'il doit.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de *Marseille* a donné un avis favorable aux projets suivants : pavage de la partie du chemin vicinal de Saint-Julien, entre les traverses de la Croix et Kruger ; création d'un établissement maritime, dit Terre-Plein de Mourepiane, à l'origine du canal de Marseille ; établissement d'une conduite au boulevard Tellens, pour le tout-à-l'égout ; réfection des canivaux de la chaussée du chemin de Saint-Pierre.

RHÔNE. — M. Fiorina, agent voyer cantonal, a établi un projet de construction d'une canalisation en béton de ciment dans la rue de la Gratière, à *Anse*. Le montant des travaux est de 2.000 francs. — L'agent voyer cantonal a établi les plans et devis pour l'alimentation de *Bibost* en eau potable.

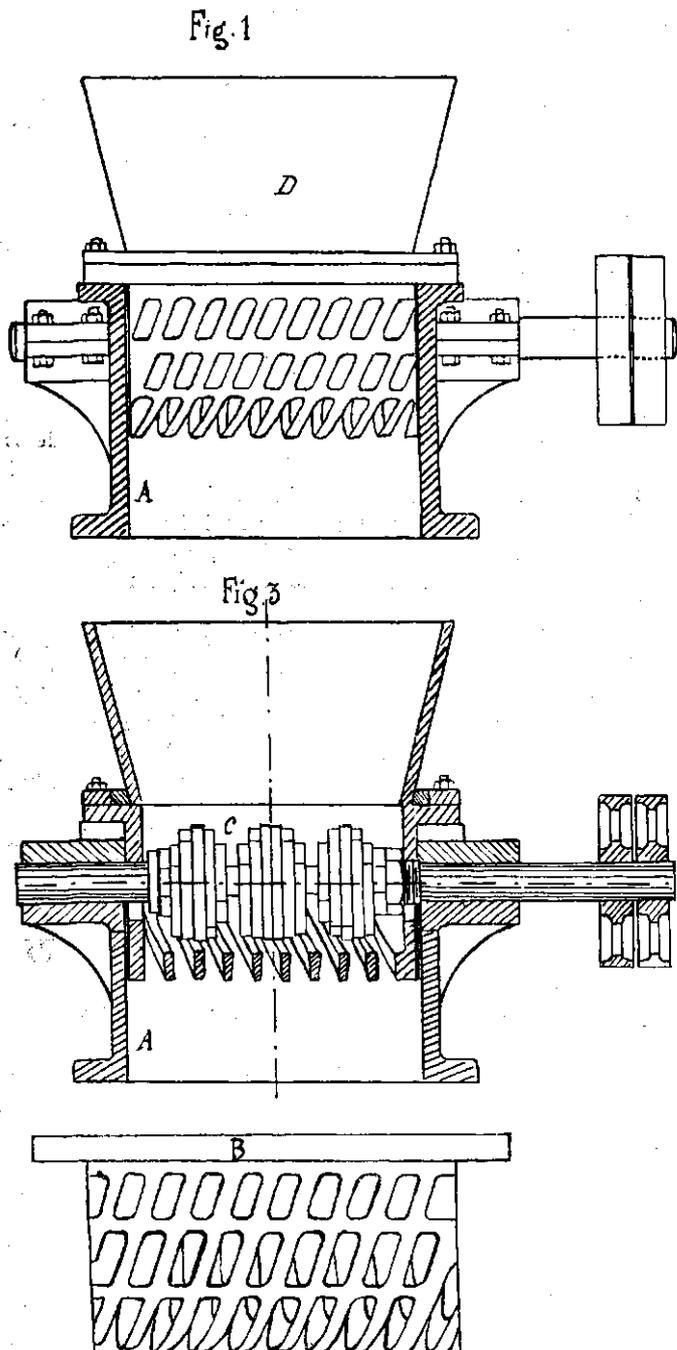
VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'*Avignon* a approuvé un projet de captage des eaux du quartier de la Sigogne, dont les travaux sont ainsi répartis : captage, usine de relais, 89.202 fr. 25 ; conduite d'amenée, 540.794 fr. 60 ; usine de stérilisation et de refoulement, 91.919 francs ; machines à vapeur, pompes et chaudières, 121.000 francs ; matériel et ligne électrique, 54.250 francs ; à valoir pour imprévus, 52.834 fr. 15. Soit un total de 950.000 francs.

VAR. — Il a été alloué un crédit de 100.000 francs pour travaux à exécuter aux nouvelles casernes de *Draguignan*.

## NOUVEL APPAREIL BROYEUR A MARTEAU « L'ÉCLAIR »

BROYAGE ET APPAREILS BROYEURS, CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — La question du concassage est devenue l'une des plus importantes de l'industrie moderne.

La forme tout venant, c'est-à-dire non calibrée, ne répond



plus à la forme commerciale d'un produit quel qu'il soit, qu'il s'agisse de fruits, de charbon, de carbure, d'engrais chimiques, de ballast, de gravier ou sable, chaux grasses, etc., le calibrage régulier ajoute à la valeur de la marchandise.

L'emploi des appareils mécaniques pour la manutention et la distribution des matières contribue, pour une grande part, à l'intérêt que présente une marchandise bien calibrée.

L'action de l'électricité ou de la chaleur, sur un produit industriel, aussi bien que l'action chimique, agit bien plus régulièrement et, par conséquent, plus parfaitement sur un minerai calibré que sur un tout venant.

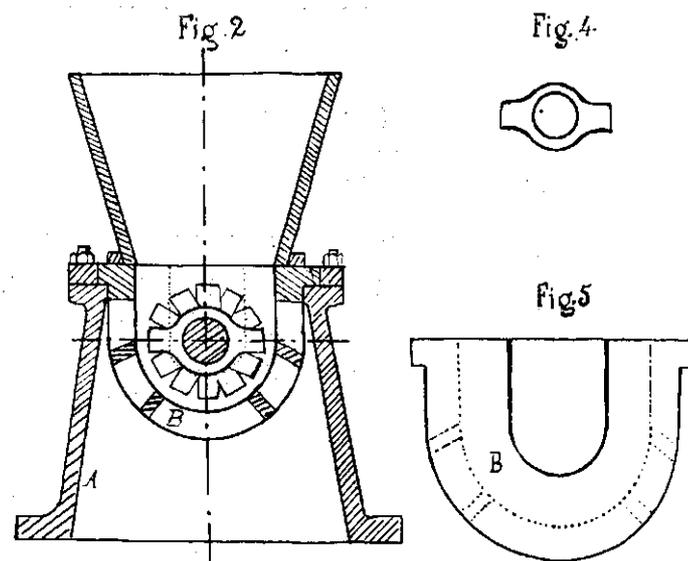
Le concasseur à grille « Eclair » a été construit sur des données résultant des études, expériences et essais qui avaient

pour but de rechercher le meilleur appareil broyeur, donnant le maximum de rendement avec le maximum de simplicité, présentant le maximum de sécurité pour son fonctionnement et abaissant au minimum la force utile à sa marche et les dépenses afférentes à son entretien.

La machine présentée aujourd'hui au monde industriel qui s'intéresse aux appareils broyeurs réunit ces divers avantages.

En dehors de l'industrie des ciments, chaux, produits chimiques, mines, etc., que la question de broyage intéresse au plus haut point, le nouveau type « Eclair » (1) se recommande particulièrement à MM. les entrepreneurs de travaux publics et autres en raison de sa puissance de travail, de sa grande simplicité, de sa solidité absolue, de son entretien avec le minimum de frais, de son volume entièrement réduit, et la *Construction lyonnaise* est heureuse d'être la première à leur signaler un appareil qui s'impose à l'attention des spécialistes par ses qualités et ses avantages hors de pair.

DESCRIPTION. — La machine dite concasseur à grille « Eclair » comprend un bâti A (fig. 1, 2 et 3) de forme paral-



lépipédique, à l'intérieur de ce bâti se place la grille hélicoïdale B (fig. 1, 2 et 5) dans laquelle tourne l'arbre à marteaux C (fig. 3). L'arbre tourne dans deux paliers « Stelo », graissage méthode « Macway », qui sont venus de fonte avec le bâti, et la commande se fait par poulies, avec deux autres poulies même système. Au cas où l'on veut avoir une plus grande régularité dans la marche, l'on peut placer sur l'arbre un volant. La matière à concasser est versée dans une trémie D. La figure 4 représente les marteaux.

Ce concasseur a les particularités suivantes : Une grille (fig. 3 et 5) servant d'enclume pour les matières à concasser, sur lesquelles viennent frapper des marteaux animés d'une vitesse convenable pour les attaquer et les briser d'une manière progressive, jusqu'à ce que leur dimension soit assez réduite pour passer à travers l'intervalle des barreaux ; l'intervalle en question règle donc la dimension maxima des produits concassés.

La forme hélicoïdale des barreaux de grille permet qu'ils soient placés obliquement par rapport à la direction du choc, ce qui provoque, en cas de résistance, un effet de cisaillement et évite les coincements et les ruptures.

Les marteaux (fig. 5) sont calés sur un même arbre et décalés angulairement les uns par rapport aux autres, de manière à ce que leurs axes décrivent une surface hélicoïdale (vis d'Archimède) ou plutôt deux ou plusieurs surfaces héli-

<sup>1</sup> Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maurice MACARY, agent général, bureaux et entrepôts, 27, rue de Bonnard, Lyon-Montchat.

coidales disposées symétriquement par rapport à un plan perpendiculaire à l'axe de l'arbre et passant par son milieu.

Cette disposition hélicoïdale permet :

D'atteindre la plus grande uniformité possible dans les efforts à un instant quelconque ;

De multiplier le nombre de coups de marteaux à la minute, de permettre le travail de désintégration des gros morceaux qui, chassés de l'extérieur vers l'intérieur, suivant la loi qui régit les transporteurs à vis sans fin, sont, après le choc d'un marteau, immédiatement disposés pour recevoir le choc du marteau suivant.

Toutes ces opérations, se succédant avec la plus grande rapidité possible, permettent à cet appareil, de dimensions restreintes, une grande production horaire.

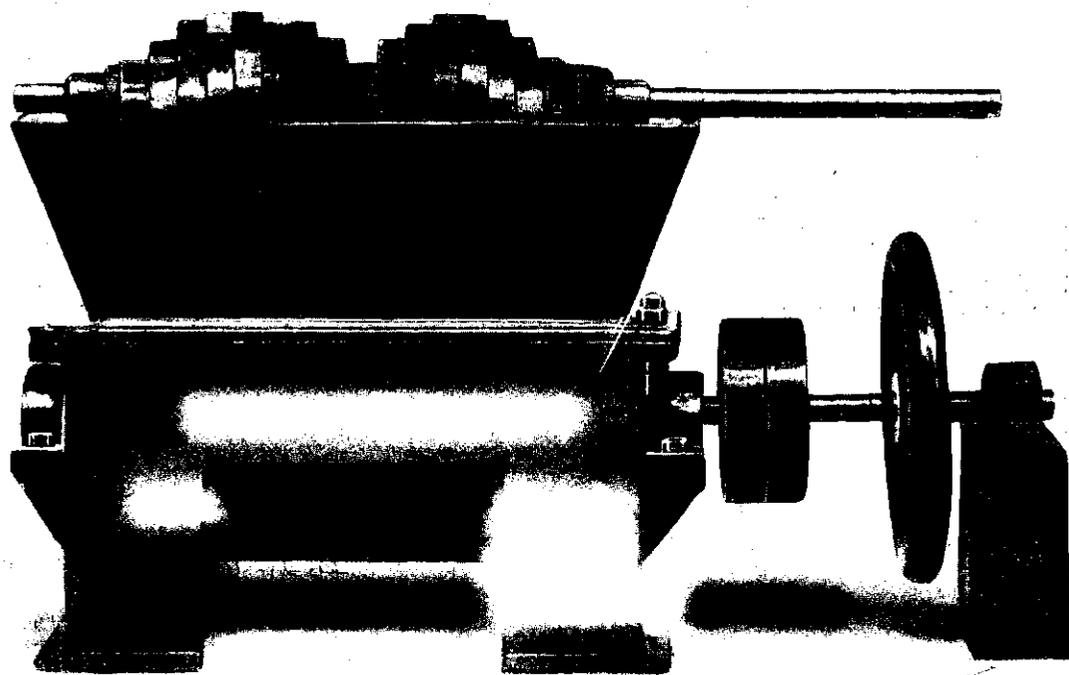
CARNUTENSIS.

### La décoration centrale du Pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition de Lyon

On sait que le Conseil municipal de Paris a pris, dernièrement, une heureuse initiative, en ouvrant un concours entre artistes pour la décoration du cabinet de son président, à l'hôtel de ville.

Le programme stipulait expressément qu'aucun pastiche, ni aucune imitation d'ancien ne serait admise.

Le jury, composé de conseillers municipaux et de critiques d'art, s'est réuni lundi 9 courant et a décerné les deux primes dont il disposait : l'une de 3.000 francs à M. Tony Selmersheim ; l'autre de 2.000 francs à M. Menu.



APPAREIL BROYEUR A MARTEAU « L'ÉCLAIR »

## CONCOURS

### LYON

PROFESSEUR AUX ÉCOLES MUNICIPALES DE DESSIN (*Résultats*).

Conformément au règlement et à une décision de M. le Maire, ce concours a eu lieu les 9, 10, 11 et 12 février dernier. Six candidats y ont pris part, quatre ont été admis à subir les épreuves orales à la suite desquelles ils se sont classés dans l'ordre suivant : MM. SAVIGNY, POZZO, BLAIN, LAURENÇON.

En conséquence, la nomination de M. SAVIGNY a été proposée à M. le Préfet du Rhône.

### BOURGOIN

ÉCOLE PRIMAIRE DE JEUNES FILLES

Un concours entre architectes est ouvert pour la construction, à la Glacière, d'une école de jeunes filles à quatre classes et deux classes pour le cours complémentaire ; d'une école maternelle à trois classes, à la Folatière ; la construction d'une école maternelle également à trois classes, dans le même groupe, une classe primaire de garçons et une classe primaire de jeunes filles.

Le concours sera clos le 30 juin 1914, à 12 heures.

Malgré les courts délais qui avaient été fixés pour le dépôt des projets, une quinzaine d'artistes ont répondu à l'appel du Conseil municipal.

La plupart des projets sont intéressants et celui de M. Tony Selmersheim, particulièrement, mérite, sans conteste, d'être mis à exécution.

Tous ceux qui ne demeurent pas indifférents aux sobres et harmonieuses tendances modernes de notre Art, ont déjà pu apprécier, en maintes circonstances, le talent original et simple, le bon goût parfait, du véritable artiste qu'est Tony Selmersheim.

Dans l'espèce, il présente un fort judicieux emploi de bois des îles, dont il combine ingénieusement les diverses couleurs, de façon à obtenir une simplicité de lignes agrémentée par la variété des tons.

Des panneaux décoratifs de M. Picard et des bronzes de M. Marque en complètent l'ensemble.

Le projet de M. Tony Selmersheim doit paraître, pour la première fois, à Lyon, où il constituera le centre de l'Exposition de la Ville de Paris. Ce n'est qu'à son retour qu'il prendra, à l'hôtel de ville, sa place définitive.

La Commission des Expositions réunie à l'hôtel de ville, a décidé, après une courte discussion, l'exécution du projet.

## LE SALON

DE LA

## SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

LA SCULPTURE. — L'ARCHITECTURE

Il paraîtra sans doute rationnel que nous décrivions notre visite au Salon et que nous en relations nos sensations et nos impressions selon l'ordre dans lequel cette visite a normalement lieu. Comme, une fois le tourniquet passé, on se trouve dans la grande salle du rez-de-chaussée réservée à la Sculpture, commençons donc par voir les œuvres de nos statuaires.

A tout seigneur, tout honneur. C'est par M. CHOREL que je commencerai, car sa *Léda* (837) est sans contredit le morceau le plus important de cette section. L'épouse irréprochable du noble roi Tyndare avait, on le sait, l'habitude fort recommandable de se baigner chaque jour dans le fleuve Eurotas, qui n'est guère actuellement plus important que l'Azergues à Châtillon ou que le Garon vers Oullins. Mais au temps de Léda c'était sans doute un fleuve plus vaste et ses eaux étaient suffisantes pour permettre à la jeune femme d'en goûter chaque soir la fraîcheur et le charme sous les arbres de ses rives poétiques et parfumées. Jupiter, pour arriver à se faire aimer d'elle, n'eut d'autre ressource que de se transformer en cygne et de se mêler à ceux qui s'ébattaient dans le courant et que Léda prenait plaisir à caresser. Ainsi est représentée l'héroïne de cette étrange et plaisante aventure. M. Jean Chorel, que le maître Antonin Mercier a vivement félicité le jour du vernissage, a su donner à la femme de Tyndare une grâce nerveuse et saine, des jambes et des bras d'une forme souple et pleine, d'une ligne ferme mais élégante et flexible. Trois enfants, on le sait, naquirent de Jupiter et d'elle; mais le dieu, pour ne pas éprouver les formes juvéniles de ce beau corps, voulut que Léda ne mit au jour que deux œufs de cygne, desquels sortirent de l'un les deux gémeaux, Castor et Pollux, et de l'autre, l'incomparable Hélène. M. Chorel a eu le sens et le talent de donner à Léda des hanches étroites et un torse de jeune nymphe vertueuse et chaste. La jolie légende grecque se trouve illustrée et comme complétée par cette belle œuvre, qui fut d'ailleurs remarquée et admirée au Salon de Paris. M. Chorel expose encore son beau buste de jeune homme, *Adolescence* (838), en terre cuite, dit le catalogue. C'est, au point de vue de la précision sculpturale et du modelé, une œuvre excellente; au point de vue du sentiment, une œuvre sans égale dans ce Salon et d'une telle valeur qu'il serait regrettable que la Ville n'en fit pas l'acquisition.

Nous aurions pu parler de l'envoi de M. INJALBERT, membre de l'Institut, avant de nous complaire à admirer la *Léda* de M. Chorel, car c'est lui qui est placé tout au-devant du visiteur : c'est un charmant et gracieux groupe intitulé *Pastorale* (843) en marbre patiné, patiné couleur de marbre qu'a doré le soleil. Une jeune femme étendue dans un champ joue avec une chèvre qui la caresse et lui lèche la joue. Les formes pleines de la pastourelle et sa nonchalance ont de la saveur et de la grâce. La chèvre est moqueuse et montre des yeux vraiment sensuels et bizarres.

C'est à la même inspiration qu'il faut attribuer les deux bustes en marbre blanc de l'excellent sculpteur Léopold RENARD, *Faunes* (857). La faunesse est exquise de drôlerie et de belle jeunesse. La perfection de la facture est en tous points remarquable. Un autre envoi de M. Renard, *la Douleur de Beethoven* (856), montre aussi de sérieuses qualités, mais est bien loin de laisser la même impression d'art et de virtuosité.

Peut-être pourrait-on réclamer quelques éclaircissements sur ce que j'entends par ce mot : la virtuosité. Il est difficile en effet de définir son sens avec précision, mais je ne peux mieux faire que de

procéder par des exemples et je citerai les œuvres que M<sup>lle</sup> Germaine DE ROTON, de Saint-Etienne, nous envoie cette année : *Mon Portrait* (858), *Sagesse* (859), *la Petite Sphynge* (860); ce sont des têtes qui ont une ressemblance évidente entre elles, soit que M<sup>lle</sup> de Roton se soit elle-même regardée dans la glace et qu'elle se soit sentie pareille à son idéal de sagesse; puis que, se voyant dans le reflet du cristal, mystérieuse et insaisissable, elle se soit comparée secrètement au grand Sphinx des Pyramides. Il est possible aussi que le modèle qui lui a posé la Sphynge, et qui était une petite Orientale aux oreilles curieusement avançantes, lui ait donné quelque distraction tandis qu'elle faisait son propre portrait. M. Castex-Dégrange disait aussi que l'on met sa propre personnalité et sa propre ressemblance dans tout ce que l'on fait. Ce serait là une troisième explication de l'étrange parenté entre ces trois têtes dont la facture est si pimpante, si vivante, si habile et si rapide, et qui sont, comme je le disais, le meilleur exemple de virtuosité que l'on puisse donner pour l'art du sculpteur.

M. PROST, dans ses bas-reliefs de *la Passementerie* (854) et de *la Rubanerie* (855), nous fait assister d'une façon très académique, si l'on peut dire, à ces travaux de l'industrie stéphanoise qui ont contribué autant que la métallurgie et que l'extraction du charbon à la fortune de la grande cité voisine. Depuis quelques années, Saint-Etienne se transforme et s'embellit. Des statues peuplent ses places et ses squares, et nous ne serions pas surpris de voir ces jolies compositions, quelque jour, orner un monument peut-être place Marengo ou place Bellevue, cette énorme place maintenant encore vide de fleurs et de gazons et qui terminerait si heureusement la grande artère de la ville si l'on voulait en prendre souci.

Un envoi fort remarquable est celui de M. Henri WEIGÈLE, *Blés mûrs* (864). C'est une femme couchée, demi-grandeur nature, d'une forme très souple et très vivante d'attitude. Il faut admirer sans réserve la grâce de cette attitude et la saveur de ce modelé.

M<sup>me</sup> VINCENT, de Roanne, a exposé à notre Salon une *Femme couchée* (863) qui est d'un modelé également savoureux et savant aussi. La tête de la jeune femme est, toutefois, un peu dure et comme inachevée. A part cette réserve, on ne saurait adresser à cette artiste que les compliments les plus sincèrement flatteurs.

Il y a au Salon un grand nombre de portraits : de notre sympathique Consul de Bolivie, *M. Paul Duvoivier*, par M. POLI (853), taillé dans un bloc de marbre gris, de « *petra serena* » comme disent les Italiens, d'une ressemblance parfaite et d'un sentiment très digne et très ornemental; le *Buste de M. Ernest Reyre* (848), par M. LERICHE, d'un dessin très serré et très étudié; celui de *M. M...* (835), en plâtre, par M. CAMBRILLAT; de *Louis Guy, peintre lyonnais* (834), par M. BURBAN.

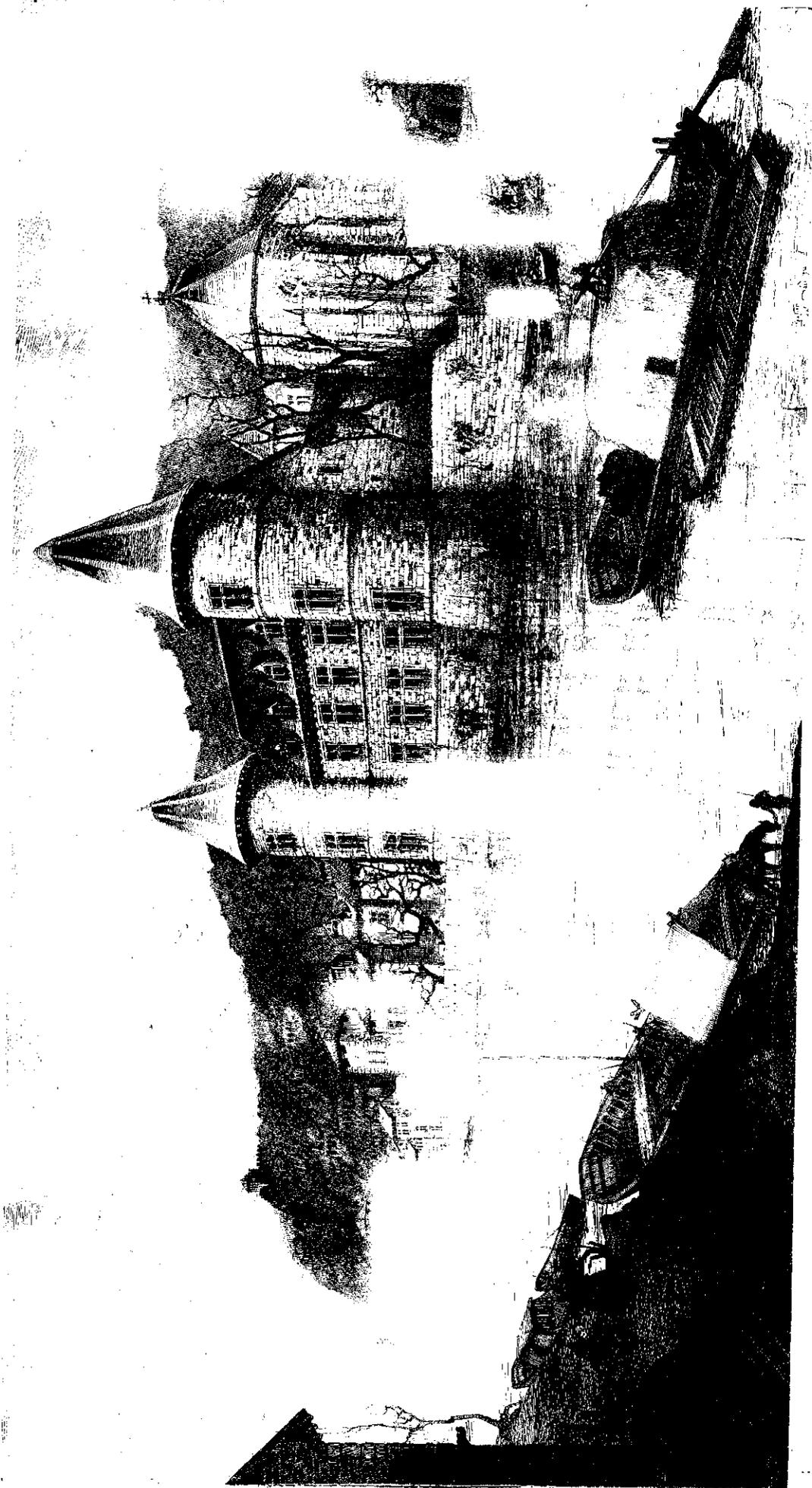
Nous aurons, après cela, à citer les plaquettes et les médailles de M. PENIN et du Viennois PERCIVAL HEDLEY, et nous aurons, sauf oubli ou inadvertance, signalé les plus remarquables des œuvres exposées dans la section de sculpture.

On voit que les exposants ne sont pas plus nombreux cette année qu'ils ne l'étaient l'an dernier : vingt-quatre en tout, si j'ai bien compté. Mais il faut dire que la qualité supplée à la quantité, et qu'on ne peut pas tout avoir.

\*\*

Les architectes sont moins nombreux : quatorze seulement et encore beaucoup d'entre les envois exposés sont-ils des concours d'Ecole, comme les châssis de M. Michel ROUX-SPITZ : *Un Stade pour les Jeux Olympiques* (879). Le plan de ce très remarquable concours occupe à lui seul les trois quarts d'une des parois de la salle réservée aux architectures. Il est traité avec une vaillance merveilleuse et un très bon souci de l'ensemble, une recherche sincère de coordination des détails et du bon groupement des services autour du stade. Une élévation et une coupe permettent de saisir très vite

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



ROGATIEN LE NAIL. — *Reconstitution de la Commanderie de Saint-Georges au XV<sup>e</sup> siècle.*

D'après les plans des Archives de l'Hôtel de Ville.

et très bien l'organisation de ce vaste ensemble, où tout est colossal, mais d'un goût très français, très classique. Nous assistons vraiment à une sorte de renaissance de cette influence romaine qu'en architecture nos professeurs d'esthétique et d'archéologie accablaient jadis de leurs quolibets et de leur mépris.

C'est, sans doute, un concours pour un des prix de la Société Académique d'Architecture que le *Projet de mairie pour le premier arrondissement* (866) exposé par M. CHICANDARD. Les façades et les coupes sont des plus intéressantes et des mieux rendues. Les plans sont malheureusement un peu vides. Il n'y a guère, au rez-de-chaussée, que des escaliers, une salle des pas perdus et un logement de concierge. Au premier, la salle des pas perdus est devenue la salle des mariages, que flanquent une salle d'attente et le cabinet de l'adjoint. On y trouve aussi une justice de paix, sans greffe, et une bibliothèque, puis, chose étrange, le bureau d'une perception. Mais il est possible que M. Chicandard ait suivi simplement les indications du programme, que je n'ai pas sous les yeux, et il faut reconnaître que son mérite n'en peut être qu'augmenté. Ce serait un beau monument qui lui ferait honneur si on l'exécutait.

La place, qui nous est mesurée, ne nous permet plus que de parler d'un ou deux envois. Nous finirons en beauté, en signalant l'admirable dessin à la plume de M. Rogatien LE NAIL, *Reconstitution de la Commanderie de Saint-Georges au XVI<sup>e</sup> siècle* (871). Nous donnons une réduction de ce châssis magistral, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : du rendu à hachures serrant les formes, suivant les modelés et modelant les architectures, ou de la fidélité même de ces architectures, la conscience du travail de l'archéologue. Les premiers plans sont toujours vigoureux et solides et font valoir à merveille les grisés lointains et les perspectives des maisons et des monuments voisins. On ne saurait assez prêter d'attention à l'église romane, vue un peu de biais, à droite de la Commanderie : c'est une reconstitution aussi savante qu'habile.

Le *Lugdunum au II<sup>e</sup> siècle* (871) est un essai de mise au point et d'interprétation des résultats des fouilles faites, notamment par M. Lafon en 1887 dans sa propriété de la rue Cléberg, mais rectifiées et complétées par les relevés faits par M. Grisard. Les substructions mises au jour par l'éminent professeur de notre Faculté des Sciences étaient celles d'un théâtre (car elles étaient circulaires) et non d'un amphithéâtre (car elles eussent été elliptiques en plan). Ce théâtre était voisin d'un autre théâtre plus petit, dont on voit les traces dans le clos du couvent de la Compassion. Le dessin de M. LE NAIL montre cette disposition curieuse, mais d'une obligatoire logique et qui satisfait pleinement le goût et la raison. Il s'ensuit que, si Blandine, Ponticus et Alexandre tombèrent dans l'amphithéâtre de Lugdunum, ce ne fut pas sur le versant de la « sainte colline », mais près du confluent ancien du Rhône et de la Saône. Voilà comme, en visitant le Salon, on est amené à faire malgré soi de l'archéologie.

F. FRANÇON.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 17 mars 1914, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à 14 heures, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire, rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain située 27, avenue Duquesne, masse n° 137, aux Broteaux. Surface : 225 mètres carrés. Mise à prix : 32.625 francs, soit 145 francs le mètre carré. — Le prix est payable : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années. — Renseignements au Bureau des Domaines des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

### Ponts et chaussées.

M. Varvier, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe à Bourg, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Lyon, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1914, des services ci-après désignés, en remplacement de M. l'ingénieur Eymar, précédemment appelé à d'autres fonctions, savoir : 1<sup>o</sup> arrondissement du Sud du service ordinaire du département du Rhône, 2<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> arrondissement du service de la navigation du Rhône ; 3<sup>o</sup> arrondissement unique (ligne de Givors à Lozanne) du service de chemin de fer confié à M. l'ingénieur en chef Dumas.

### Commission d'organisation chargée de l'acquisition des œuvres d'art dans les Salons.

Dans la séance du 16 courant, le Conseil municipal a renouvelé leur mandat aux membres de la Commission spéciale chargée de l'acquisition d'œuvres d'art aux Salons de 1914, qui est composée de MM. HOFFHERR, GORJUS, Joseph VIAL, ROGNON, GAILLARD, LÉVY, SALLÈS, RAMBAUD, BOUFFIER et FRANCK, ce dernier y ayant été adjoint sur sa demande.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

27 février 1914	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	187 50	190 50
— en planche rouge . . . . .	227 50	232 50
— — — jaune . . . . .	197 50	202 50
"tain Banks en lingots . . . . .	480 »	485 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	470 »	475 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	56 »	57 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	60 »	61 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	72 50	73 50
— — — Autres marques . . . . .	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie . . . . .	510 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	220 »	» »
— laminé . . . . .	450 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	22 »	22 50
Fer à double T. AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	23 »	23 50

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 28 février 1914

- Rue Nieuport.* Maison. Propr., M. Néollier, rue Desparmet.  
*Chemin Saint-Rambert.* Maisons. Propr., M. Reymond, rue de Saint-Cyr, 52.  
*Route de Vienne, 98.* Atelier. Propr., M. Caton, y demeurant.  
*Rue Waldeck-Rousseau, 6.* Maison. Propr., M. Lorain, cours Tolstoï, 2. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.  
*Rue de Chazière, 67.* Deux maisons. Propr., la Coopérative l'Espérance du Foyer, siège social à la Mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement.  
*Rue Voltaire, 62.* Bâtimens. Propr., MM. Reynier frères, rue Paul-Bert, 52. Arch., M. Holstaine, rue Servient, 46.  
*Rue Duguesclin, 8.* Atelier. Propr., M. Mollard, rue Barrême, 21.  
*Rue Roux-Soignat.* Bâtiment industriel. Propr. M. Cazes, y demeurant. Arch., M. Donneaud, rue Molière, 56.  
*Rue Sainte-Marie, 7.* Ateliers. Propr., M. Pidoux, y demeurant.  
*Rue du Commandant-Marchand.* Maison. Propr., M. Peillon, avenue de Saxe, 282. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Bourdillon, rue Pierre-Corneille, 28. Arch. MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Bouvier, grande rue de la Croix-Rousse, 59. Arch., MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Fontan, rue des Augustins, 13. Arch., MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Pelloux, grande rue de Cuire, n° 26. Arch., MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Perriod, rue Waldeck-Rousseau, n° 28. Arch. MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.  
*Rue de Chazière.* Maison. Propr., M. Versavand, avenue des Tapis, n° 5. Arch., MM. Martinon et Guérin, avenue de Saxe, 129.

*Rue Philippe de-la-Salle, 46-48.* Deux maisons. Propr., Mme veuve Goy, y demeurant. Entrepr., M. Pétaut, Grande-Rue, 13, à Caluire.

*Chemin des Granges 22 bis.* Annexe Propr., M. Voisin, y demeurant. Entrepr., M. Simonnet, chemin du Pont-d'Alai, 51.

*Chemin des Tournelles, 11.* Atelier. Propr., MM. Vulliod, Ancel et Cie, y demeurant. Entrepr., M. Pétaut, rue Créqui, 65.

*Rue Victorien-Sardou, angle cours Gambetta, 112.* Maison. Propr., M<sup>e</sup> Hemery-Brenier, rue Garibaldi, 303. Arch., M. Hémery, 275, rue Garibaldi.

*Chemin Saint-Isidore, 18.* Maison. Propr., M. Moglia, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Chemin Saint-Nestor, 5-7.* Maison. Propr., M. Audouze, chemin de Villon, 35.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Rhône.** — 25 février. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout cours Henri entre le chemin de Bonnard et la rue Charles Richard, et rue Charles-Richard, entre le cours Henri et l'entrée de la propriété Richard. Evaluation, 22.499 fr. Soumissionnaires : MM. Védrine; 21,40 p. 100. — Sauvoisin, 21 p. 100. — Leblanc, 16 p. 100. — Taboury, 12 p. 100. — Canque, 6 p. 100. — Adjud., M. François Duret, chemin Feuillat, 43, à Lyon, 23 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 25 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture et la pose d'appareils sanitaires aux abattoirs de la Mouche. — 1<sup>er</sup> groupe. Adjud., l'Union ouvrière des plombiers-zingueurs, rue Fournet, 5, à Lyon, au prix de 29.104 fr. 50. — 2<sup>e</sup> groupe. Adjud., M. Guttin, chemin de la Favorite, 11 bis, à Lyon, au prix de 11.726 fr. 40. — 3<sup>e</sup> groupe. Adjud., M. Guttin, au prix de 18.876 fr. 30.

**Rhône.** — *Mairie de Lyon.* — Adjudication restreinte. Construction de kiosques à fleurs. Charpente métallique, serrurerie et les clôtures en fer. Soumissionnaire : M. Duport. — Adjud., MM. Brizon et fils, cours Emile-Zola, 203, à Villeurbanne, au prix de 18.000 fr. — Travaux de revêtements en faïence. Soumissionnaires : MM. Bertin et Ciancia, Brossard et Lacroix, Boueuger et Cie, Gilardoni fils et Cie, Mouton, Etablissements céramiques de Digoin, MM. Vitry et Paris, Gentil, Boudet et Cie, P. Beyer-Lacroix. — Adjud., Société nouvelle des Etablissements Muller, rue Nationale, à Ivry-le-Port, au prix de 9.840 fr.

**Ardèche.** — 10 février. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Accous. Chemin vicinal ordinaire n° 20 de Brolles à Accous. Rectification entre la route départementale n° 1 et le château de la Mothe, sur 664 m. Montant, 9.900 fr. Soumissionnaires : MM. V. Bernard, 10 p. 100. — H. Michel, 3 p. 100 d'augmentation. — M. H. Alligier, prix du devis. — M. L. Fontbonne, 2 p. 100. — Adjud., M. Henri Blanc, à Saint-Christol, 3 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 22 février. — *Mairie de Saint-Genest-Lachamp.* — Réadjudication de la construction d'une école mixte au hameau de Taloron. Montant, 11.347 fr. 28. Aucun soumissionnaire.

**Haute-Loire.** — 11 janvier. — *Mairie de Rivotard.* — Construction d'un groupe scolaire au chef-lieu de la commune. Montant, 43.500 fr. Soumissionnaire : M. J. Arnaud, 11 p. 100 d'augmentation. — Adjud., Mme veuve Derossier et Perrier, à Annonay (Ardèche), 10 p. 100 d'augmentation.

**Loire.** — 31 janvier. — *Mairie de Roanne.* — Fourniture et transport des matériaux nécessaires à l'entretien des rues, etc. Non adjugé.

**Saône-et-Loire.** — 2 février. — *Sous-préfecture de Louhans.* — La Racineuse. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 18.799 fr. 65. Soumissionnaires : MM. Girardot, 6 p. 100. — Groueix, 9 p. 100. — Daulon, 2 p. 100. — Adjud., MM. Picard et Tallot, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 11 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 2 février. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frontenard. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 31.311 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Girardot, 4 p. 100. — Daulon, 5 p. 100. — Groueix, 2 p. 100. — Adjud., MM. Picard et Tallot, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 9 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 6 février. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Martin-en-Bresse. Construction d'une école mixte à Bellefond. Montant, 19.887 fr. 88. Soumissionnaires : MM. Pelletier, 6 p. 100. — Hugonnot, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Picard et Tallot, prix du devis. — MM. Thévenot, Gaudillot, 1 p. 100. — Adjud., M. Flattot, à Saint-Germain-du-Plain, 4 p. 100 de rabais.

**Var.** — 26 janvier. — *Préfecture.* — Agrandissement des locaux de la préfecture et construction d'une salle pour le Conseil général. Montant, 129.000 fr. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrasse, charpente, couverture, serrurerie et gros fers. Montant, 78.279 fr. 45. Soumissionnaires : M. Henry Auguste, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Giacomini, 1 p. 100. — Negro, 0,25 p. 100. Adjud., M. Benedetti, à Monaco, 5,76 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 12.607 fr. 80. Soumissionnaires : M. Bertrand, Ollivier, prix du devis. — MM. Roybon, 5 p. 100. — Mouttet, 1 p. 100. — Bonnet, 6 p. 100. — Bovis, 12 p. 100. — Adjud., M. Nouguez, à Cannes (Alpes-Maritimes), 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, appareils sanitaires. Montant, 2.184 fr. Soumissionnaires : MM. Armand Louis, 15,25 p. 100. — Ollivier, 40 p. 100. — Giraud Mamerst, 10 p. 100. — Adjud., M. Lincou, à Draguignan, 16,10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 4.224 fr. Soumissionnaires : MM. E. Cauvin, 17,50 p. 100. — Lemaire Allant, 21 p. 100. — Adjud., M. H. Cauvin, à Draguignan, 36 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 10 mars, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles situés 81, 82 et 84, quai Perrache. Mise à prix 450 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, ou chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

**Rhône.** — Samedi 14 mars, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture et la pose d'appareils sanitaires au groupe scolaire Bechevelin. Adresser les propositions à M. le Maire de Lyon, au plus tard le 14 mars 1914, à 17 heures. — Les plans, cahier des charges, devis, seront déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, à partir du 2 mars 1914, ou chacun pourra les consulter. En outre, tous renseignements utiles pourront être demandés à M. Santu, architecte, directeur des travaux, quai Saint-Vincent, 28, à Lyon.

**Rhône.** — Demandes avant le 15 mars. — *Mairie de Lyon.* — Installation de gaz et d'électricité à l'intérieur des stands de l'exposition. Cautionnement, 500 fr. — Les demandes en vue d'être agréées devront être adressées à M. le Maire de Lyon avant le 15 mars prochain.

**Rhône.** — Jeudi 5 mars, 2 h. — *Mairie de Vénissieux.* — Terrassements pour construction du boulevard Laurent-Gerin, entre la rue Paul-Bert et la rue Emile-Zola. Montant, 6.300 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Croze, agent voyer cantonal, 79-81, rue Bugeaud, à Lyon. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Jeudi 5 mars, 2 h. — *Mairie de Trévoux.* — Construction des voies d'accès de la propriété communale dite « du Clos ». Montant, 14.200 fr. Cautionnement, 700 fr. — Les soumissions devront être déposées le 3 mars au plus tard. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 8 mars, 10 h. — *Mairie d'Arbent.* — Construction d'une porcelaine. Montant, 7.886 fr. 31. A valoir, 613 fr. 69. Total, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Lavaud, architecte, auteur du projet.

**Allier.** — Dimanche 8 mars, 1 h. — *Mairie de Broût-Vernet.* — Construction d'un pont en béton armé de 8 mètres d'ouverture sur l'Andelot, à l'Anglard et de ses abords, sur 222 m. 82. Montant, 8.959 fr. 63. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Lundi 16 mars, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Fourniture et entretien du matériel de transport et d'arrosage de la ville, jusqu'au 31 décembre 1916. Montant annuel, 1.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

**Basses-Alpes.** — Vendredi 13 mars. — *Mairie de Digne.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant cinq années et neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. Lot unique. Montant annuel, 4.000 fr. Demandes d'admission au plus tard le 28 février au chef du génie à Marseille. — Renseignements à la chefferie de Marseille, 17, rue Fongate, et à la caserne Desmichels à Digne.

**Basses-Alpes.** — Vendredi 13 mars. — *Mairie de Sisteron.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant cinq ans et neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. Lot unique. Montant annuel, 1.500 fr. Demandes d'admission au plus tard le 28 février au chef du génie à Marseille. — Renseignements à la chefferie de Marseille, 17, rue Fongate et à la citadelle.

**Bouches-du-Rhône.** — Mardi 17 mars. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications pendant cinq ans et neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. Montants annuels. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries, 65.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie, 11.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, 13.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie, 14.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, 5.000 fr. — Demandes d'admission au plus tard le 2 mars, au chef du génie à Marseille. — Renseignements à la chefferie du génie de Marseille, rue Fongate, 17.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 18 mars. — *Mairie d'Aix.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant cinq ans et neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. — Lot unique. Montant annuel, 10.000 fr. Demandes d'admission au plus tard le 3 mars, au chef du génie à Marseille. — Renseignements à la chefferie du génie de Marseille, 17, rue Fongate et au champ de manœuvres de la Torse, à Aix.

**Bouches-du-Rhône.** — Jeudi 19 mars. — *Mairie d'Arles.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant cinq ans et neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. — Lot unique. Montant annuel, 8.000 fr. Demandes d'admission au plus tard le 4 mars au chef du génie à Marseille. — Renseignements à la chefferie de Marseille, 17, rue Fongate et à la caserne Calvin, à Arles.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 18 mars, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Chamas.* — Travaux de maçonnerie à exécuter à la poudrière nationale de Saint-Chamas. Montant, 3.200 fr. Cautionnement, 160 fr. — Renseignements dans les bureaux de la poudrière.

**Côte-d'Or.** — Mardi 10 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Arnay-le-Duc. Construction d'une école primaire supérieure et d'une école primaire élémentaire. Ateliers et dépendances. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 51.937 fr. 60. Frais, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et escaliers. Montant, 7.189 fr. 96. Frais, 190 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Montant, 8.927 fr. 35. Frais, 220 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 18.296 fr. 23. Frais, 360 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 10.097 fr. 01. Frais, 250 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 13.102 fr. 25. Frais, 290 fr. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup> du montant de chaque lot, non compris travaux à traiter de gré à gré (cana-

lisation pour eau, gaz et appareils, chauffage central). Montant, 22.253 fr. 91. — Visa par M. L. Gagnerot, architecte, huit jours au moins avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture et chez l'architecte, à Beaune.

**Côte-d'Or.** — Lundi 16 mars, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Entretien des bâtiments et ouvrages militaires de la caserne de Dijon pendant les années 1914 à 1919 incluse. Montants annuels. 1<sup>er</sup> Place de Dijon : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, plantations, maçonneries, dallages, asphaltage, pavages, enduits et blanchissages, 35.000 fr. Caut., 1.700 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et carrelages, 5.000 fr. Caut., 200 fr.; 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois, 18.800 fr. Caut., 900 fr.; 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie et objets mobiliers en fer, 6.000 fr. Caut., 300 fr.; 5<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et ferblanterie, 14.000 fr. Caut., 700 fr.; 6<sup>e</sup> lot. Plomberie, cuivrie et fumisterie, 6.000 fr. Caut., 300 fr.; 7<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie, 4.000 fr. Caut., 200 fr. — 2<sup>e</sup> Place d'Auxonne : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, plantations, maçonnerie, asphaltage, pavages, dallages, blanchissages, enduits, couvertures en tuiles et ardoises, 10.000 fr. Caut., 500 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, zinguerie, plomberie, fontainerie, cuivrie, ferblanterie et fumisterie, 4.000 fr. Caut., 200 fr.; 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois, 5.000 fr. Caut., 200 fr.; 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie et objets mobiliers en fer, 3.000 fr.; 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et carrelages, 2.000 fr. — 3<sup>e</sup> Place de Beaune : lot unique, 4.000 fr. — 4<sup>e</sup> Place de Chalon-sur-Saône : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, plantations, maçonneries, asphaltage, pavages, dallages, blanchissages, enduits, couvertures en tuiles et en ardoises, 7.000 fr. Caut., 300 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, zinguerie, plomberie, fontainerie, cuivrie, ferblanterie et fumisterie, 3.000 fr.; 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois, 3.500 fr.; 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie et objets mobiliers en fer, 2.000 fr.; 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et carrelages, 1.800 fr. 5<sup>e</sup> Place de Mâcon : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, plantations, maçonnerie, asphaltage, pavages, dallages, blanchissages, enduits, couvertures en tuiles et en ardoises, 11.000 fr. Caut., 500 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, zinguerie, plomberie, fontainerie, cuivrie, ferblanterie et fumisterie, 4.500 fr. Caut., 200 fr.; 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois, 4.000 fr. Caut., 200 fr.; 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie et objets mobiliers en fer, 3.000 fr.; 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, carrelages, 3.000 fr. — Renseignements à la chefferie du génie, caserne Dampierre, rue Chancelier-l'Hospital, à Dijon, et chez les caserniers du génie, à Auxonne, Beaune, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

**Côte-d'Or** — Samedi 21 mars, 3 h. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Construction de la ligne de tramways de Dijon à Beaune par l'arrière-côte. Bâtiments des gares, stations et haltes. Montant, 110.530 fr. A valoir, 9.470 fr. Total, 120.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Moreau, Ingénieur à Dijon.

**Côte d'Or** — Samedi 21 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de réfection des bordures de l'avenue Victor-Hugo (partie comprise entre la rue Devosge et la rue Talant) et de pavage des amorces de rues aboutissant sur cette partie de l'avenue. Montant, 25.618 fr. 62. Travaux réservés par la ville : asphaltage, fourniture et pose de grilles d'arbres, 22.371 fr. 60. A valoir, 1.009 fr. 78. Total, 49.000 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Samedi 21 mars, 14 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Aménagement et installation d'un hospice de vieillards dans le domaine de Blamont. Travaux à l'entreprise, 91.249 fr. 26. Somme à valoir, 9.124 fr. 92. Total général, 100.374 fr. 18. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Aménagements intérieurs et transformation des logements de la caserne de gendarmerie de Montbéliard. Travaux à l'entreprise, 4.727 fr. 19. Cautionnement, 150 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la sous-préfecture de Montbéliard et dans les bureaux de M. l'Architecte départemental, à la préfecture du Doubs (2<sup>e</sup> cour), de 9 heures du matin à 11 heures et de 2 à 5 heures du soir.

**Doubs.** — Prochainement. — *Préfecture.* — MM. les constructeurs de calorifères sont informés qu'une adjudication restreinte aura lieu à une date ultérieure pour la construction d'un calorifère à vapeur à basse pression dans l'hospice de Blamont. Ils pourront prendre connaissance des pièces au bureau de l'architecte départemental, à la préfecture, tous les jours, de 9 à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir, jusqu'au 15 mars prochain. Les projets devront être déposés à la préfecture avant le 15 avril 1914. La liste des entrepreneurs admis à prendre part à l'adjudication restreinte fera l'objet d'une décision préfectorale.

**Drôme.** — Samedi 21 mars, 1 h. 1/2 (Bureau de l'inspection des eaux et forêts). — *Die.* — Construction d'un chemin carrossable de 3 mètres de largeur en terrain de toute nature et en déblais, sur 3 720 mètres dans les séries d'Aix, Aurel, Rimont et Savel. Montant, 7.440 fr. Cautionnement, 248 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'inspecteur des eaux et forêts. — Renseignements dans les bureaux de M. l'inspecteur des eaux et forêts.

**Gard.** — Dimanche 15 mars, 3 h. — *Mairie de Laudun.* — Construction d'une école de filles et d'un préau à l'école de garçons. Maçonnerie, terrassements, charpente, couverture, plomberie, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 24.019 fr. 60. Cautionnement, 1.200 fr. — Le pli contenant les certificats devra être adressé à M. Félix Devaux, architecte, auteur du projet, à Avignon, porte Thiers. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Félix Devaux, architecte.

**Haute Saône.** — Jeudi 26 mars, 9 h. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place d'Héricourt pour la construction d'une route entre le quartier du 47<sup>e</sup> régiment d'artillerie et la gare d'Héricourt. Terrassements, construction et cylindrage de la chaussée, etc. Montant, 24.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 1.200 fr. — Renseignements à la chefferie du génie de Belfort, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 12 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains* — Draillant. Adduction d'eau potable aux villages de Draillant-chef-lieu, Cursinges-la-Chevillie et sur-le-Mont. Montant, 40.198 fr. 13. A valoir, 2.199 fr. 02. Total, 42.397 fr. 15. Cautionnement, 1.500 fr. Auteur du projet, M. Bret, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Samedi 14 mars, 3 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Annemasse. Construction d'un hôtel des postes. Auteur du projet, M. Raillon, architecte à Annecy. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, peinture et gros fers, 53.609 fr. 94. Mur de clôture, 777 fr. 48. Canalisation et raccord à l'égout, 400 fr. A valoir, 2.270 fr. 49. Total, 57.057 fr. 91. Cautionnement, 2.850 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et quincaillerie, 25.489 fr. 34. A valoir, 1.019 fr. 57. Total, 26.508 fr. 88. Cautionnement, 1.325 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et ferronnerie, 9.015 fr. 18. Mur de clôture, 1.352 fr. A valoir, 414 fr. 68. Total, 10.781 fr. 86. Cautionnement, 540 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, 5.541 fr. 50. A valoir, 221 fr. 66. Tot., 5.763 fr. 16. Cautionnement, 290 fr. Travaux réservés : aménagement des guichets de la salle publique, installation de l'électricité, installation du chauffage central, sonneries électriques. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Lundi 16 mars, 2 h. — *Mairie de Grenoble.* — Travaux communaux à exécuter pendant six années à partir du 1<sup>er</sup> avril 1914 au 31 décembre 1919. Montants annuels : 1<sup>er</sup> Architecture : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 800 fr.; 3<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zing, plomb, tôle et cuivre. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 500 fr.; 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 600 fr.; 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte, serrurerie et quincaillerie. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 400 fr.; 6<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 1 000 fr.; 7<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 200 fr.; 8<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> Voirie, eau, gaz et électricité : 1<sup>er</sup> lot. Travaux de voirie : terrassements, chaussées, égouts, pavés, trottoirs; entretien et arrosage des chemins, rues, places et promenades; tranchées pour canalisations de gaz et d'électricité (sans fourniture de tuyaux ni de câbles. Montant, 90.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr.; 2<sup>e</sup> lot. Construction et entretien des canalisations d'eau et de gaz : conduites et appareils des fontaines publiques, lavoirs, urinoirs, jardins et établissements publics. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 8 mars, 11 h. — *Mairie de Livet-et-Gavet.* — 1<sup>er</sup> lot. Construction de couverture sur les bassins-lavoirs et amélioration au réseau de distribution des eaux dans les villages de Livet et de Gavet. Montant, 28.000 fr. Cautionnement 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Etablissement d'une borne-fontaine dans le village des Chats. Montant, 650 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 15 mars, 2 h. — *Mairie de Corrençon.* — Réparations à l'église. Montant, 4.100 fr.; non compris honoraires de l'architecte. Cautionnement, 250 fr. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par l'architecte chargé des travaux. Un minimum de rabais s-ra fixé. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. F. Bardel, architecte, 26, cours Berriat, à Grenoble.

**Isère.** — Vendredi 20 mars, 3 h. — *Mairie de Vienne.* — Service du génie. Chefferie de Lyon. Entretien des bâtiments militaires de la place de Vienne pendant les années 1914 à 1916 incluse. La dépense moyenne des travaux d'entretien s'est élevée, pendant les trois dernières années, à la somme de 16.500 fr. Dépôt de garantie, 300 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements dans les bureaux du Service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et dans les bureaux du Génie à Vienne, route d'Avignon.

**Jura.** — Jeudi 19 mars, 3 h. — *Préfecture.* — Foncine-le-Haut. Chemin de grande communication n° 127. Projet d'élargissement et de rechargement sur 964 mètres. Montant, 11.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture.

**Loire.** — Jeudi 12 mars, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Aménagement de salles pour bureaux et réunions de sociétés, rue de Cadore. Auteur du projet, M. Pontignat, architecte de la ville. — 1<sup>er</sup> lot. Démolitions et maçonnerie. Montant, 3.848 fr. 15. Cautionnement, 350 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie, serrurerie. Montant, 4.705 fr. 30. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.721 fr. 75. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie, couverture, zinguerie. Montant, 2.735 fr. 35. Cautionnement, 250 fr. — Envoi des certificats douze jours à l'avance, terme de rigueur. Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 6 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-dôme.** — Samedi 7 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'adduction d'eau potable au quartier du Pré-Abbé et extension de la canalisation. Evaluation, 14.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Jeudi 26 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Adduction d'eau potable dans la commune de Saint-Sigismond. Projet dressé par M. Regard, architecte à Saint-Sigismond. — Travaux à adjuger, détaillés au devis estimatif, 86.010 fr. 50. A valoir pour imprévus, 7.339 fr. 50. Honoraires de l'architecte, 4.660 fr. Total, 98.000 fr. Cautionnement, 4.300 fr. Montant approximatif des frais, 1.500 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 16 mars, 14 h. — *Sous-Préfecture de Louhans.* — Frangy. Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Clémencey à Charnay-le-Haut. — Construction : 1<sup>o</sup> des parties de la ligne principale comprises, savoir : 1<sup>re</sup> partie, entre un point situé à 53 mètres en déca du prolongement de la façade (côté de Clémencey) de la maison Vve Thibert et un autre point situé

à 48 mètres de la façade (côté de Charnay) de la maison Vve Faveau Louis; 2<sup>e</sup> partie, entre un point situé à 38 mètres en deçà de la desserte Boivin-Petit et un autre point situé à 43 mètres en deçà de la façade (côté de Charnay), de la maison Couillerot-Guillemain, sur une longueur de 2.532 mètres. — 2<sup>e</sup> de l'annexe passant devant l'église, sur une longueur de 608 mètres. — Travaux à l'entrepris, 41.101 fr. 01. A valoir, 2 898 fr. 99. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**Var.** — Mardi 11 mars, 10 h. (Commission de l'état-major, place d'Armes). — **Port de Toulon.** — Fourniture de 2.500 tonnes de ciment. Cautionnement provisoire, 2.500 fr., définitif, 5.000 fr. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au Ministère de la marine.

**Var.** — Mercredi 18 mars, 10 h. — **Port de Toulon.** — Marine nationale. Réfection de l'attelage fixe et réparations diverses aux bassins Vauban. Montant, 20.600 fr. Cautionnement provisoire, 350 fr., définitif, 700 fr. — Renseignements à Paris, au Ministère de la marine (bureau des travaux hydrauliques) et à Toulon au bureau des Marchés.

**Var.** — Samedi 14 mars, 2 h. 1/2. — **Mairie de Toulon.** — Travaux de pavage en bois des rues d'Alger et Hoche. Montant, 33.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, par le directeur des travaux communaux, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Vaucluse.** — Dimanche 15 mars 2 h. — **Mairie de Villedieu.** — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 28.412 fr. 02. A valoir, 1.537 fr. 98. Total, 30 950 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 3.950 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 180 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 90 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tourtet, architecte du département, à Avignon, rue Bouquerie, auteur du projet. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Tourtet.

**Vaucluse.** — Dimanche 15 mars, 11 h. — **Mairie de Vaucluse.** — Construction d'un groupe scolaire à quatre classes (filles et garçons). — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 41.171 fr. 76. Cautionnement, 1.600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Montant, 7.309 fr. 48. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 8.198 fr. 26. Cautionnement, 350 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie et serrurerie. Mont., 5.867 fr. 39. Cautionnement, 250 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, eau, assainissement. Montant, 3.995 fr. Cautionnement, 175 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.041 fr. 45. Cautionnement, 100 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 6.416 fr. 66. — Les certificats de capacité devront être visés, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Léopold Busquet, architecte, place Pignotte, 22, à Avignon, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Léopold Busquet.

## SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Mardi 2, *Parsifal*; mercredi, *le Roi d'Ys*; jeudi *Werther* et première des *Petits Riens*, de Mozart. Vendredi *Parsifal*.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS** Tous les soirs, la célèbre opérette *la Fille de Madame Angot*.

**SALON** de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts (Palais des Expositions, quai de Bondy), de 9 heures à midi et de 1 à 5 heures. Prix d'entrée uniforme pour tous les jours : 60 centimes.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs, dimanches et jeudis en matinée, même affluence à la joyeuse revue *Ça Krach!* qui a déjà dépassé la 80<sup>e</sup> et qui se rajoint par des scènes nouvelles.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirées à 8 h. 1/2 Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 63861

## CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail  
— LYON —

## CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

## VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

## FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

## VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

## ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Bolte rue de l'Hôtel-de-Ville. 29

## Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires,

### Peinture & Plâtrerie

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments, Ardoises, Appareils sanitaires.

### Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

### Granits

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>ie</sup>, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

### Céramique

**PRODUITS CÉRAMIQUES**, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

### CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX. HOTELS. HABITATIONS. SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ, Successeur.**

LYON - 68, Rue de la Villette - LYON

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail malléable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS  
Économique sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.  
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Géné Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ms</sup> Transatlantiques, Banques, etc.  
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

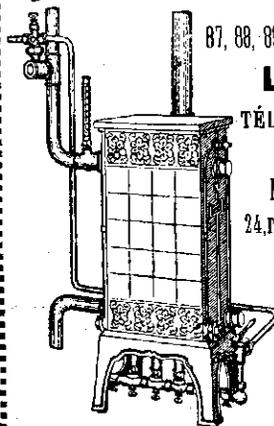
## Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique  
de l'Industrie du Gaz en France  
(Congrès du Gaz, Paris 1910)  
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

**J. VISSEUX**



87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

TÉLÉPHONE 25 51  
25 52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements  
et Notices  
sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

**Eug. ACHARD & C<sup>ie</sup>**

LYON, 3, rue Fénélon, 3 - Téléphone 37-78

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

♦♦ FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIATÉ. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦♦